



Stage de musique Soli Deo Gloria

14 juillet - 19 juillet 2026

Dossier d'inscription

Ce dossier administratif est à renvoyer à l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés
(11 rue de Vannes 56400 Sainte-Anne-d'Auray) pour le 1er juin 2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe 2025-26 (école, collège ou lycée) :

Inscription :

Chant choral

Chant choral option : direction de chœur (nombre de places limité, merci d'adjoindre à ce dossier une lettre de motivation (10 lignes).

Orgue

Description rapide du niveau musical (nombre d'années, professeurs, etc.) :

Pour les élèves organistes : Quels morceaux votre enfant joue-t-il en ce moment ?

Pour tous : merci d'apporter vos partitions travaillées.

Merci de vérifier que votre dossier est complet (complété et signé) :

L'autorisation de photographe et d'utiliser l'image, ainsi que l'autorisation de transport

L'attestation d'assurance de responsabilité civile au nom de l'enfant (à demander à votre assurance)

Le formulaire d'adhésion 2026 à l'association « Académie de Musique et d'Arts Sacrés »

avec le chèque de 20 euros (ou 40 euros pour une adhésion de soutien)

Un élève ayant réglé une adhésion en 2025-26 (maîtrise, orgue, etc..) n'a pas besoin d'adhérer à nouveau.

La fiche sanitaire de liaison + photo

La copie du carnet de vaccination

Chèque de 400 € (ou 190 €) pour la participation aux frais

Le dimanche 19 juillet, il y a un pique-nique à partager (à apporter par les familles).

<i>Réservé à l'administration</i>	Date de réception :		Date de traitement :
Fiche sanitaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Adhésion	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces
Auto. Photo	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Frais de scolarité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces
Transport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dossier complet	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Stage de musique *Soli Deo Gloria* (14 - 19 juillet 2026)

Autorisation de photographier, de filmer, d'enregistrer et d'utiliser l'image et le son

Nous (je) soussigné(s), titulaire(s) de l'autorité parentale (à adapter si un seul parent a l'autorité parentale), nous (je) autorisons (autorise) l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés à faire photographier, filmer et / ou enregistrer, dans le cadre des activités menées durant le stage de musique *Soli Deo Gloria* (14 juillet - 19 juillet 2026), notre (ou mon) enfant mineur (*prénom et nom*) né(e) le à et demeurant à et à utiliser son image et/ou sa voix.

Nous autorisons (j'autorise) également, dans les mêmes conditions, la prise et la diffusion de photos, de films et d'enregistrements sonores et / ou vidéos d'œuvres et de créations.

En conséquence de quoi nous autorisons (j'autorise) l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés, à fixer, reproduire et communiquer les photographies, films et enregistrements pris dans le cadre de la présente.

Sous réserve de l'exercice de notre (mon) droit de retrait, ces photographies, films et/ou enregistrements ne pourront être exploités et utilisés que par l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés, pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits, sur les supports ou dans les contextes suivants :

- Documents papier de communication, magazine, plaquettes, journal d'information, affiches y compris affiches 4 x 3 et affiches abribus, panneaux, dépliants, flyers..., insertions presse (nationale, régionale ou locale) ;
- Sites Internet, Intranet, Extranet, CD dans toutes ses versions et évolutions, documents audio-visuels de communication (vidéos, murs d'images...);
- Expositions

L'exploitation des photographies, films et/ou enregistrements ne devra pas porter atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. En outre, l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés ne pourra pas les céder à titre onéreux.

Fait à
Le

Signature des représentants légaux

Autorisation de transport des élèves

Je.....soussigné(e), dans le cadre de l'exercice de mon autorité parentale, autorise mon fils/ma fille....., dans le cadre du stage de musique *Soli Deo Gloria* (14 juillet - 19 juillet 2026) à être transporté(e) en voiture soit d'un professeur ou d'un responsable de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés, dans le cadre des déplacements nécessaires aux cours de musique.

Fait à Le Signature

Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne-d'Auray

Adhésion - Année 2026

Un élève ayant réglé une adhésion en 2025-26 (maîtrise, orgue, etc...) n'a pas besoin d'adhérer à nouveau.

Nom et Prénom	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone fixe	<input type="checkbox"/> liste rouge
Portable	
Email	

Coordonnées des parents de l'élève mineur :

Père

Monsieur :
Adresse :
CP : Ville :
N° Tél : <input type="checkbox"/> Liste rouge
N° portable :
Adresse email :

Mère

Madame :
Adresse :
CP : Ville :
N° Tél : <input type="checkbox"/> Liste rouge
N° portable :
Adresse email :

devient membre de l'Association Académie de Musique et d'Arts Sacrés pour l'année 2026

Adhésion annuelle de 20 euros, réglée par chèque à l'ordre de l'Académie de Musique d'Arts Sacrés

ou

adhésion de soutien de 40 euros

Informatique et liberté - Conformément à la loi n°78-17 du 6/01/78, nous vous informons que les données ci-dessus seront informatisées et que vous pourrez y accéder et les rectifier à tout moment. Si vous ne voulez pas qu'elles soient transmises à des tiers, signalez-le-nous.

Stage de musique Soli Deo Gloria (14 juillet - 19 juillet 2026)

Fiche sanitaire de liaison - Document confidentiel

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant
(arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
SEXE : M F

POIDS : TAILLE : (renseignements nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour : Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Photo obligatoire

VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccinations obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ALLERGIES alimentaires Oui Non
médicamenteuses Oui Non
autres (animaux, plantes, pollen) Oui Non

Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé ; Si oui, précisez Oui Non

.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port de lunettes, de lentilles, d'appareil dentaires ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....
.....

RESPONSABLES DU MINEUR

• PERE

Monsieur :
Adresse :
CP : Ville :
N° Tél : Liste rouge
N° portable : N° travail :
Adresse email :

• MERE

Madame :
Adresse :
CP : Ville :
N° Tél : Liste rouge
N° portable : N° travail :
Adresse email :

EN CAS D'URGENCE, personne à prévenir :
N° de téléphone :
Lien de parenté :

Informations concernant le responsable légal

Numéro de sécurité sociale :
Caisse de sécurité sociale + adresse :
Nom de la mutuelle :

Nom du médecin traitant :N° de téléphone :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUTES INTERVENTIONS MEDICALES EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e) _____, responsable légal du mineur,

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.
- Autorise les responsables de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés à faire pratiquer à mon fils ou ma fille en cas d'urgence, toutes les interventions médicales et chirurgicales ainsi que les anesthésies nécessaires.
- Autorise un membre de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés à donner un paracétamol ou antispasmodique, si nécessaire.

NB : en cas d'intervention des pompiers et/ou du SAMU, l'hospitalisation se fait dans un premier temps dans l'établissement désigné par le médecin régulateur du SAMU.

Fait à :

Signature obligatoire

Le :